COMMENTAIRES ET REMARQUES CRITIQUES

Attaché aux valeurs de la République française, je suis heureux de voir réaffirmé dans ce beau texte cette conviction essentielle : la laïcité est un « principe fondamental de l'État de droit ». C'est parce que je suis persuadé du caractère primordial de la laïcité dans le fonctionnement républicain et démocratique que je signe sans hésitation cette déclaration. Je me réjouis de voir proclamé que la laïcité est pour tous, sur tous les continents pour dans toutes les cultures. Aux grincheux qui critiqueront un côté déclamatoire, je répondrai que ce projet laïque contient un message d'espoir dont notre monde a besoin. Bravo pour avoir « déprovincialisé » la laïcité, c'est un exemple à suivre. En relisant ce texte, je peux souscrire à tout. En revanche, un élément important manque.

En universalisant la laïcité (ce que je souhaite), le risque est de l'affadir, et ce texte n'est pas exempt de faiblesse de ce point de vue. Attaché à la tradition laïque telle qu'elle s'est épanouie en France, je trouve ainsi dommage que la liberté de penser ne soit pas affirmée comme un élément constitutif de l'idéal laïque. Le seul accent sur la liberté de conscience donne à cette déclaration une coloration un peu trop anglo-saxonne à mon goût. La liberté de penser, c'est le souci cultivé par la République laïque de faciliter pour chaque citoyen l'accès à une pensée autonome, informée, libre (autant que faire ce peut), à l'abri des possibles diktats des communautés d'origine. D'où une ambition pédagogique, au cœur du projet républicain, qui vise à permettre à chaque citoyen d'acquérir un savoir critique qui l'inscrit dans la perspective de la Cité, pas seulement dans celle de sa famille native. Cet idéal laïque français de la « liberté de penser » peut produire des dérapages (la laïcité devient alors laïcisme), mais bien compris, il est plus que jamais essentiel dans le monde actuel, si facilement crispé sur des revendications identitaires qui mettent à mal, un peu partout, la liberté de l'individu et la visée du bien commun. Il est dommage que par « œcuménisme international », on ait gommé de cette déclaration cette dimension essentielle. Cela dit, cette déclaration est une étape positive, que je salue, et qui mérite d'être prolongée, en évitant deux écueils : l'orgueil franco-français et la capitulation au « moins-disant laïque », qui réduirait la laïcité à une forme de séparation État-religions pluraliste et libérale.

Autorisation de voir publier vos commentaires

Oui/~~Non~~

Ceci est le texte intégral des remarques que j'avais formulées sur la fiche remplie à l'occasion de ma signature de *la Déclaration internationale sur la laïcité* initiée par Jean Baubérot et rendue publique fin 2005.

Signé Sébastien Fath (CNRS) et envoyé à l'automne 2005 à l'équipe de la Déclaration internationale sur la laïcité (declarationlaicite@hotmail.fr)